Compte-rendu de l'audioconférence du 10/04/2020

La direction a organisé le 10/04/2020 une audioconférence avec les organisations syndicales (OS) de la DNVSF.

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

A) Situation à la DGFiP

Il y a en ce moment deux chantiers majeurs : le fonds de solidarité aux entreprises et la campagne IR.

Il y a eu plus de 700 000 demandes déposées par des entreprises et à ce jour, 400 000 versements ont déjà été réalisés. La difficulté pour la DGFiP est de gérer l'articulation du versement des aides entre l'État et les collectivités. Il y a également des collectivités qui ne sont pas juridiquement habilitées à le faire qui souhaitent participer au financement de cette aide, ce qui est assez complexe à gérer.
De plus, 3 à 4 % des demandes ne peuvent pas être validées directement car il y a des soupçons de fraude et des vérifications sont nécessaires.

Pour la campagne IR, il y a trois niveaux envisagés pour répondre aux questions sans recevoir le public pendant la durée du confinement :
- au niveau des SIP, un retour sur place de certains agents est envisagé (40 % de présence visée), ils pourront donc assurer l'accueil téléphonique et répondre aux demandes par e-contact ;
- au niveau des centres de contacts, il est également envisagé de faire plus de présentiel pour répondre avec les mêmes outils ;
- au niveau des services volontaires et qui n'assurent pas cette campagne en temps normal, le but est d'avoir assez de personnes pour faire de l'accueil téléphonique et répondre par e-contact.

B) Informations relatives à la DNVSF

L'aide au réseau :

Concernant l'aide éventuelle à la campagne IR, l'appel à volontaires de la semaine dernière a été fait afin que la direction obtienne une idée du nombre pour être en capacité de proposer une offre de services.

La direction a fait connaître son offre mais n'a pas eu de réponse sur l'acceptation ou non des modalités qui ont été proposées. En effet, le SRP concentre actuellement sa réflexion sur les directions qui ont proposé une offre de soutien téléphonique et la DNVSF a proposé plutôt de traiter les questions écrites. Il n'y a donc pas d'évolution de la situation par rapport à vendredi dernier.
Le directeur relancera le SRP la semaine prochaine.

Il y a 65 volontaires dont 40 avec équipement VPN, sur les 40, 22 ont déjà participé à une campagne IR et sur les 25 volontaires non équipés, 18 personnes ont déjà participé à une campagne IR. Il y a également 6 A+ volontaires pour être dans le groupe support.
La direction envisage de demander si parmi les volontaires certains seraient d'accord pour assurer un accueil téléphonique avec leur matériel personnel car il semble que nous pourrions nous connecter à un numéro unique qui masquerait les numéros personnels. Il y a la possibilité, selon la Direction de se connecter ou de se retirer de cette plateforme d'appels dès que nous le souhaitons et les horaires de traitement des appels sont de 2 fois 2 heures par jour.

Il sera possible de se porter volontaire une fois les modalités définitives connues, la direction fera un nouvel appel après communication. Inversement, si les modalités retenues diffèrent de celles qui ont été annoncées

ou ne conviennent pas, il sera possible de se retirer de la liste des volontaires. Le directeur a rappelé que le soutien aux collègues du réseau se fait sur la base du volontariat.
La direction souhaite que nous intervenions sur des questions complexes et demande que le délai de réponse soit plus long du fait des conditions très particulières. Une communication sera faite sur ce point.
De plus, les personnes qui assureront la campagne IR seront déchargées de leurs missions DNVSF pour la durée où elles participeront à cette aide.

De même, la direction a signalé que nous ne sommes pas formés sur le PAS et que de ce fait, nous ne pourrons pas être d'une grande aide sur ce point sans formation adaptée.
Il est donc probable que nous ne commencions pas à aider le réseau dès le 20 avril, d'autant qu'il faut également résoudre les problèmes d'habilitations aux applications.

Il a été également souligné une possible difficulté. En effet, il faudra appréhender les questions de la même façon que le fait le gestionnaire en suivant un schéma de raisonnement peut-être un peu différent que celui que l'on suit d'habitude : étude de la situation énoncée par le contribuable, droit qui peut s'appliquer en fonction des éléments donnés en n'allant pas au-delà. Il faudra bien cibler la question posée, y répondre sans donner d'avis ou de conseil et être prudent dans sa réponse puisque celle-ci engage l'administration.

Les brochures sont accessibles avec ou sans VPN, il suffit d'aller sur le site impôts.gouv ou de saisir « Brochure pratique IR 2020 » dans la barre de recherche de son navigateur.
Il sera difficile de distribuer des exemplaires papiers de la brochure comme chaque année même si cela est plus pratique à consulter.

Les congés et AA :

Il est possible de poser des congés.
Le dernier FLASH INFO RH de la DNVSF indique « *les autorisations d'absence " contraintes particulières " ne diminuent pas le calcul du nombre de jours ARTT* ».
Les OS ont souligné que les échanges au niveau ministériel laissaient penser le contraire. Il ne serait pas correct d'annoncer que les autorisations d'absence n'ont pas d'impact sur les ARTT si ce n'est pas ce qui est appliqué à la fin de la période. La direction a répondu qu'ils seraient contraints de respecter les directives ministérielles qui sont données si elles étaient déclinées à la DGFIP, pour autant, les objectifs prendront en compte le temps passé en autorisation d'absence.

Il y aura d'autres audioconférences afin que nous restions informés de la situation. La Direction souhaite également que nous lui signalions les difficultés que vous pourriez rencontrer (tant personnelles que professionnelles), n'hésitez pas à nous contacter si tel est le cas.